

HONORAIRES TTC* APPLICABLES AU 02.04.2024

(*TVA APPLICABLE 20%)

TRANSACTION

Honoraires à la charge du vendeur, sauf cas particulier, inclus dans le prix de vente affiché

- En dessous de 70.000 € : 5.000 € TTC FORFAITAIRES
- De 70.001 € à 150.000 € : 7 % TTC du prix de vente
- De 150.001 € à 320.000 € : 6 % TTC du prix de vente
- De 320.001 € à 500.000 € : 5 % TTC du prix de vente
- A partir de 500.001 € : 4 % TTC du prix de vente
- Garage et parking : 10 % TTC du prix de vente

LOCATION (Bail d'habitation)

Honoraires maximum définis par la loi ALUR n°2014-366 du 24/03/2014/décret du 1^{er} août 2014

Prestations	Part locataire	Part bailleur
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	Zone tendue : 10 € / m ² Zone non tendue : 8 € / m ²	Zone tendue : 10 € / m ² Zone non tendue : 8 € / m ²
Etat des lieux	3 € / m ²	3 € / m ²

GESTION LOCATIVE

Prestation à la charge du bailleur applicable sur les sommes encaissées du locataire

- Mandat de gestion : 7,56 % TTC du loyer (charges incluses)
- Assurance loyers impayés : 2,20 % TTC du loyer (charges incluses)

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Notre agence répond aux obligations légales relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
(Article L.561-2 et R.561-21 et suivants du code monétaire et financier)